

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES DU PMGMR POUR L'ANNÉE 2019

MAI 2020



Communauté métropolitaine
de Montréal

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le 28 janvier 2017 entré en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce plan de deuxième génération comprend 28 mesures dont 21 sous responsabilité municipale et 7 sous responsabilité métropolitaine. L'année 2019 constitue la troisième année où sont comptabilisés les résultats de l'avancement des mesures de cette version du PMGMR. Dorénavant en vigueur pour une période de sept ans, un processus de modification actuellement en cours s'achèvera en 2020. En réponse à la mesure 26, la Communauté a implanté un programme métropolitain de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du PMGMR. Pour ce faire, la Communauté a développé un questionnaire en ligne à compléter par les administrations municipales locales et régionales ayant compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

S'appuyant sur l'information ainsi obtenue, ce rapport de suivi, réalisé à des fins de reddition de comptes dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, présente l'état d'avancement de chacune des mesures du PMGMR. Les résultats sont regroupés en six sections : 1. Réduction à la source et réemploi (mesures 1 à 7) 2. Matières recyclables (mesures 8 à 11) 3. Matières organiques (mesures 12 à 19) 4. Résidus domestiques dangereux, matières du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, et autres (mesures 20 à 22) 5. Information, sensibilisation et éducation (mesures 23 et 24) 6. Suivi et contrôle (mesures 25 à 28). Les changements engendrés par le processus de modification au PMGMR seront pris en compte dans le rapport de l'année 2020.

Rappelons qu'aux fins du présent rapport, le territoire PMGMR est composé des 82 municipalités de la Communauté, auxquelles s'ajoutent Saint-Placide et L'Épiphanie, le tout représentant près de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km². Enfin, tel qu'également demandé par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, un tableau joint au présent document (annexe 1) illustre l'état de la situation au 31 décembre 2019 concernant la gestion des matières organiques par les municipalités du territoire d'application.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
1	Promouvoir les pratiques de réduction à la source des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la promotion des bonnes pratiques de réduction à la source des matières organiques. - Réduire les quantités de matières organiques gérées par les municipalités. - Réduire les quantités de matières résiduelles produites et éliminées. - Sensibiliser les citoyens, les industries, les commerces et les institutions à la problématique du gaspillage alimentaire. 	Municipalités	31 décembre 2018	77	<p>Différentes actions de promotion ont été réalisées par les municipalités. Voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publicité pour sensibiliser à l'herbicyclage, au feuillicyclage et au compostage domestique; - Programmes de subvention à l'achat de lames déchiqueteuses, de tondeuses écologiques ou de composteurs domestiques; - Mise en place d'une équipe verte / patrouille verte pour faire la promotion de différentes pratiques de réduction; - Promotion des bonnes pratiques par le biais du site internet, du bulletin municipal, des réseaux sociaux, de dépliant, de kiosques, de séances d'information et de conférences; - Ateliers dans les écoles, les garderies, etc.
2	Favoriser l'adoption et la mise en œuvre par les municipalités de politiques internes respectant la hiérarchie des 3RV-E.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières résiduelles mises en valeur. - Augmenter la quantité de matières résiduelles recyclées par les services municipaux. - Optimiser l'utilisation des biens et des ressources. - Responsabiliser l'ensemble des employés et des utilisateurs des services municipaux. 	Municipalités	31 décembre 2017	29	<p>Différentes actions ont été menées par certaines municipalités, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de Zéro Déchet pour toutes les réunions et les assemblées publiques tenues dans les bâtiments municipaux; - Élaboration d'un guide des événements écoresponsables; - Campagne de communication interne par des « employés-ambassadeurs » pour la valorisation des matières organiques; - Adoption du Guide d'approvisionnement responsable. Clause spécifique ajoutée dans chaque contrat et appel d'offres.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
3	Mieux connaître et diffuser les activités de réduction à la source et de réemploi, notamment les activités des organismes œuvrant en économie sociale.	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la quantité de matières résiduelles produites et éliminées. - Faciliter le réemploi local et à but non lucratif. - Reconnaître la contribution des organismes locaux. 	Municipalités	31 décembre 2017	60	Parmi les actions menées, les municipalités ont créé et diffusé des répertoires ou des bottins des récupérateurs de leur territoire mis à jour annuellement. D'autres ont mis en ligne sur leur site Internet une liste de tous les endroits où les gens peuvent se départir de leurs matières résiduelles, incluant les organismes d'économie sociale. Certaines municipalités font la promotion des activités de réemploi des centres d'entraide à l'intérieur de guides ou de dépliants.
4	Adopter le règlement type inclus au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	<ul style="list-style-type: none"> - Adhérer au Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique. 	Municipalités	22 avril 2018	38	Seize municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
5	Acheminer les encombrants valorisables vers une filière de récupération ou de réemploi.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de valorisation des encombrants valorisables. - Favoriser la réutilisation des encombrants valorisables encore utiles. 	Municipalités	31 décembre 2017	24	Vingt-neuf municipalités ont acheminé les encombrants valorisables issus de la collecte vers une filière de récupération ou de réemploi. Cinquante-huit municipalités ont acheminé les encombrants valorisables reçus à l'écocentre vers une filière de récupération ou de réemploi.
6	Favoriser et encadrer la récupération des textiles.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de valorisation des textiles. - Favoriser la réutilisation des textiles encore utiles. 	Municipalités	31 décembre 2017	14	Trente municipalités ont un règlement (urbanisme, GMR ou autre) encadrant les activités de récupération des textiles. Vingt-neuf municipalités ont déclaré que les textiles étaient acceptés dans leur écocentre (sous gestion municipale).
7	Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique.	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire l'utilisation de certains sacs de plastique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté. 	CMM	22 avril 2017	réalisée	Le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique a été adopté le 14 avril 2016. Cinq actions sont prévues dans ce plan.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
8	Optimiser la collecte résidentielle des matières recyclables.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des matières recyclées. - Limiter la croissance des coûts associés à la collecte et au transport des matières recyclables. 	Municipalités	31 décembre 2017	72	<p>Différentes actions ont été menées par certaines municipalités comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection des bacs par une brigade verte / escouade verte et information des citoyens au sujet des erreurs de tri; - Mise en place de la collecte intelligente pour la collecte des matières recyclables; - Démarches auprès des citoyens afin qu'ils mettent le bac en bordure de rue uniquement lorsque celui-ci est plein.
9	S'assurer que les industries, commerces et institutions (ICI) produisant des matières recyclables assimilables en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées. - Responsabiliser les industries, commerces et institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles. 	Municipalités	31 décembre 2018	78	<p>Les municipalités ont déclaré avoir desservi plus de 23 000 ICI sur le territoire de la Communauté.</p> <p><u>Exemple de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :</u> La MRC a mené une étude sur l'intégration des ICI à la collecte sélective avec l'aide d'une firme. En 2018, une première cohorte d'agents de sensibilisation a parcouru le territoire pour évaluer les quantités de matières générées dans les ICI et offrir un service de collecte par conteneur. En 2019, une deuxième cohorte d'agents a poursuivi le travail et incluant les multilogements dans le service de desserte par conteneur. En 2 ans, ce sont 1 300 ICI et multilogements qui ont été contactés, 330 visités et plus de 175 conteneurs implantés sur le territoire.</p>
10	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées. - Réduire la quantité de matières résiduelles abandonnées (à savoir les déchets sauvages). 	Municipalités	31 décembre 2018	75	<p>Quatre-vingt-trois municipalités ont indiqué que leurs bâtiments municipaux sont dotés d'équipements de récupération des matières recyclables.</p> <p>Soixante-quinze municipalités ont indiqué que leurs aires publiques sont dotées d'équipements de récupération des matières recyclables.</p>

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
11	Interdire de jeter les matières recyclables avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières recyclables.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières recyclables recyclées. - Détourner de l'élimination les matières recyclables des unités desservies par la collecte des matières recyclables. 	Municipalités	31 décembre 2017	59	Six municipalités ont un tel règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.
12	Implanter un service de collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques à l'intention des habitations de huit logements et moins.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. - Favoriser de meilleures pratiques de tri. 	Municipalités	31 décembre 2020	83	Quatre-vingt-trois municipalités ont implanté la collecte porte-à-porte pour l'ensemble des matières organiques. Le rapport détaillé est présenté en Annexe 1.
13	S'assurer que les industries, commerces et institutions (ICI) produisant des matières organiques assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles soient desservis.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. - Responsabiliser les industries, commerces et institutions face à la gestion de leurs matières résiduelles. 	Municipalités	31 décembre 2019	62	Les municipalités ont déclaré avoir desservi plus de 10 000 ICI sur le territoire de la Communauté. Ce sont principalement des petits commerces, des écoles et des garderies.
14	Implanter des équipements de récupération des matières organiques identifiables dans tous les bâtiments municipaux et toutes les aires publiques, là où la fréquentation le justifie.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. - Réduire la quantité de matières organiques abandonnées et les nuisances qui y sont associées. 	Municipalités	31 décembre 2020	19	Soixante-et-une municipalités ont indiqué que leurs bâtiments municipaux sont dotés d'équipements de récupération des matières organiques. Dix-neuf municipalités ont indiqué que leurs aires publiques sont dotées d'équipements de récupération des matières organiques.
15	Interdire de jeter les matières organiques visées par la collecte avec les matières destinées à l'élimination pour toute unité desservie par la collecte des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. - Détourner de l'élimination les matières organiques des unités desservies par la collecte des matières recyclables. 	Municipalités	31 décembre 2020	48	Neuf municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
16	Implanter des mesures de suivi sur les quantités, la qualité et la finalité des extrants issus de la valorisation des matières organiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques d'acquisition de connaissances et de suivi. - Favoriser l'utilisation des extrants issus de la valorisation des matières organiques. 	Municipalités	31 décembre 2020	42	Certaines municipalités demandent à l'entrepreneur mandaté de leur fournir, une fois par année, la quantité, la qualité de compost produit et le taux de rejet.
17	Appuyer des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. - Développer l'offre des municipalités en matière de collecte. - Développer et partager les pratiques exemplaires. 	CMM	31 décembre 2018	En cours	Un programme visant à appuyer financièrement des initiatives portant sur la gestion des matières organiques dans les habitations de plus de huit logements a été élaboré par la Communauté.
18	Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange systématique des fosses septiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. - S'assurer de la conformité des résidences avec le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22). 	Municipalités	31 décembre 2018	41	Environ 45 000 résidences isolées non raccordées à l'égout municipal existent sur le territoire de la Communauté. Certaines municipalités ont un système de suivi pour les preuves de vidanges qui doivent leur être fournies. Des avis sont envoyés aux citoyens qui ne le font pas. D'autres municipalités vont en appel d'offres aux deux ans pour le service de vidange des fosses septiques.
19	Acheminer les boues valorisables vers une filière de recyclage.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières organiques recyclées. 	Municipalités	31 décembre 2018	45	La plupart valorisent leurs boues par épandage en milieu agricole. Les autres les acheminent dans un centre certifié.
20	Acheminer les résidus valorisables du secteur de la construction, rénovation et démolition vers une filière de récupération.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de résidus du secteur CRD récupérée. - Responsabiliser les acteurs du milieu municipal face à la gestion de leurs matières résiduelles. 	Municipalités	31 décembre 2017	12	<u>Exemple du règlement relatif à la construction adopté à L'île-Perrot :</u> « Pour tout projet générant des résidus de construction, de rénovation ou de démolition, le propriétaire, l'occupant ou l'exécutant des travaux doit se munir de conteneurs lui permettant de faire le tri des résidus à la source, afin de les recycler et d'en disposer dans des sites autorisés à cet effet. »

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
21	Offrir un service adapté aux besoins locaux pour les résidus domestiques dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de RDD récupérée. - Détourner les résidus domestiques dangereux de l'élimination. - Réduire la quantité de résidus domestiques dangereux abandonnés, et atténuer les impacts environnementaux et les effets sur la santé qui y sont associés. 	Municipalités	31 décembre 2017	81	Un service de récupération de résidus domestiques dangereux est proposé aux citoyens, que ce soit par des journées de collecte ou par le dépôt dans les écocentres.
22	Interdire, à toutes les clientèles desservies, de jeter avec les matières destinées à l'élimination, des résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la quantité de matières résiduelles récupérées. - Détourner de l'élimination les résidus visés par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. 	Municipalités	31 décembre 2017	47	Huit municipalités ont un règlement en cours d'élaboration ou en processus d'adoption. <u>Exemple du règlement adopté à Saint-Lazare :</u> « Les matières résiduelles visées par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs ne peuvent être déposées dans un bac ou en bordure de la voie publique. »
23	Organiser au niveau métropolitain, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diffusion de l'information et de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire. 	CMM	annuellement	réalisée	À l'automne 2019, la Communauté a été partenaire de deux événements : le Festival zéro déchet (novembre 2019) et la Semaine québécoise de réduction des déchets (octobre 2019). Ces deux événements ont permis de rejoindre un large public et de faire la promotion de bonnes habitudes en gestion des matières résiduelles.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
24	Organiser au niveau municipal, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction, le réemploi, les matières recyclables et les matières organiques, à l'intention de toutes les clientèles.	- Favoriser de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles auprès de l'ensemble des intervenants du territoire.	Municipalités	annuellement	72	Plus de 600 000 \$ ont été dépensés par les municipalités en activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en 2019.
25	S'assurer de la prise en compte de critères d'acceptabilité sociale dans l'implantation et l'exploitation des installations municipales de traitement des matières résiduelles.	- Favoriser l'acceptabilité sociale et la bonne gouvernance.	CMM	en continu	réalisée	Le 17 mars 2017, le comité exécutif a approuvé le processus d'analyse de chaque nouvelle implantation ou modification d'une installation de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PMGMR. La Communauté doit attester ou non de la conformité de ces projets. Un des critères évalués est la mise en place par le promoteur de mesures visant l'acceptabilité sociale du projet.
26	Enrichir la connaissance sur la gestion des matières résiduelles et en diffuser les résultats.	- Mettre à jour le Tableau de bord du PMGMR. - Compléter le portrait régional des matières résiduelles gérées par les secteurs ICI et CRD.	CMM	en continu	réalisée	Dans l'optique de diffuser les résultats de la mise en œuvre du nouveau plan entré en vigueur le 28 janvier 2017, la Communauté a développé un nouveau questionnaire de collecte de données auprès des municipalités. Les données seront publiées par l'intermédiaire de l'Observatoire Grand Montréal. Un exercice sera fait en 2020 concernant le portrait des matières gérées par les secteurs ICI et CRD.
27	Mettre à jour le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles.	- Mettre à jour le portrait régional des émissions de GES. - Systématiser la prise en compte des émissions de GES dans la gestion des matières résiduelles.	CMM	31 décembre 2017	réalisée	Le portrait métropolitain des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles basé sur les données 2017 est publié à l'intérieur du bilan 2017-2018 du PMGMR.

No	Mesure	Description – principaux objectifs	Responsable	Échéancier	Avancement- nombre de municipalités	Commentaires
28	Mettre en place un comité-conseil sur la gestion des matières résiduelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'acquisition de connaissances et le partage des pratiques exemplaires. - Guider et harmoniser les efforts des municipalités locales. - Permettre la concertation d'acteurs de la gestion des matières résiduelles. 	CMM	31 décembre 2017	non implantée	Le comité-conseil sera mis sur pied afin de bonifier l'apport de connaissances lorsqu'il s'agira d'aborder des thèmes plus stratégiques et de planifier la prochaine mouture du Plan.



ANNEXE 1

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : Communauté métropolitaine de Montréal

Année de référence : **2019**

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1 à 5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		Collecte à domicile des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires			
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2019	Nombre de collectes en 2019	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA))	
							Début	Fin
66112	Baie-d'Urfé (V)	1317	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1324	44	01/2019	12/2019
66107	Beaconsfield (V)	6097	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6851	37	01/2019	12/2019
70022	Beauharnois (V)	5176	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6132	11	09/2019	12/2019
57040	Beloeil (V)	7626	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	9501	43	01/2019	12/2019
73015	Blainville (V)	19074	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	21368	56	01/2019	12/2019
73005	Boisbriand (V)	7891	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	11079	47	01/2019	12/2019
73030	Bois-des-Filion (V)	3465	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3015	52	01/2019	12/2019
58033	Boucherville (V)	12455	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1839	13	10/2019	12/2019
58007	Brossard (V)	21443	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	13224	80	01/2019	12/2019
59030	Calixa-Lavallée (M)	180	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	207	43	01/2019	12/2019
67020	Candiac (V)	6152	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6474	11	10/2019	12/2019
57010	Carignan (V)	3938	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4339	43	01/2019	12/2019
57005	Chambly (V)	9547	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	10692	38	01/2019	12/2019
60005	Charlemagne (V)	1565	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3208	52	01/2019	12/2019
67050	Châteauguay (V)	15895	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	16401	11	10/2019	12/2019
59035	Contrecoeur (V)	3280	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3962	43	01/2019	12/2019
66058	Côte-Saint-Luc (V)	4845	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5353	52	01/2019	12/2019
67025	Delson (V)	2528	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2601	11	10/2019	12/2019
72010	Deux-Montagnes (V)	6136	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7406	37	04/2019	12/2019
66142	Dollard-Des Ormeaux (V)	11367	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	14005	52	01/2019	12/2019
66087	Dorval (V)	4783	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5000	52	01/2019	12/2019
66062	Hampstead (V)	1999	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2707	52	01/2019	12/2019
71100	Hudson (V)	2206	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2229	52	01/2019	12/2019
66102	Kirkland (V)	6137	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6154	52	01/2019	12/2019
67015	La Prairie (V)	7635	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8066	12	09/2019	12/2019
60028	L'Assomption (V)	7803	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	9216	52	01/2019	12/2019
65005	Laval (V)	120812	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	132955	41	01/2019	12/2019

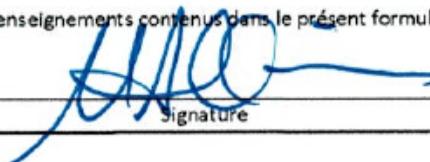
60037	L'Épiphanie (V)	3209	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3611	18	10/2019	12/2019
67055	Léry (V)	1037	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1076	11	09/2019	12/2019
71050	Les Cèdres (M)	2582	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3028	52	01/2019	12/2019
71095	L'Île-Cadieux (V)	71	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	100	27	01/2019	12/2019
66092	L'Île-Dorval (V)	58	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
71060	L'Île-Perrot (V)	3764	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3982	52	01/2019	12/2019
58227	Longueuil (V)	67570	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	13100	52	01/2019	12/2019
73025	Lorraine (V)	3260	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3313	50	01/2019	12/2019
64015	Mascouche (V)	15151	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	18181	42	01/2019	12/2019
57025	McMasterville (M)	2139	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2340	43	01/2019	12/2019
67045	Mercier (V)	4712	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4993	11	10/2019	12/2019
74005	Mirabel (V)	19636	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	23063	44	01/2019	12/2019
66023	Montréal (V)	430428	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	555771	52	01/2019	12/2019
66007	Montréal-Est (V)	1223	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1663	52	01/2019	12/2019
66047	Montréal-Ouest (V)	1834	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1999	52	01/2019	12/2019
66072	Mont-Royal (V)	4871	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4161	52	01/2019	12/2019
57035	Mont-Saint-Hilaire (V)	5934	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6948	43	01/2019	12/2019
71065	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (V)	4042	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4100	52	01/2019	12/2019
72032	Oka (M)	1591	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1773	36	01/2019	12/2019
57030	Otterburn Park (V)	3074	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3263	43	01/2019	12/2019
71070	Pincourt (V)	4659	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4733	52	01/2019	12/2019
72020	Pointe-Calumet (M)	2646	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2642	40	01/2019	12/2019
66097	Pointe-Claire (V)	8793	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	14326	52	01/2019	12/2019
71055	Pointe-des-Cascades (VL)	675	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	751	52	01/2019	12/2019
60013	Repentigny (V)	25778	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	34397	52	01/2019	12/2019
55057	Richelieu (V)	1766	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2233	41	01/2019	12/2019
73020	Rosemère (V)	4798	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5254	52	01/2019	12/2019
59015	Saint-Amable (M)	4284	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5090	43	01/2019	12/2019
57020	Saint-Basile-le-Grand (V)	5280	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5867	40	01/2019	12/2019
58037	Saint-Bruno-de-Montarville (V)	8303	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8120	41	01/2019	12/2019
67035	Saint-Constant (V)	9070	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	9502	12	10/2019	12/2019
66117	Sainte-Anne-de-Bellevue (V)	1505	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1747	47	01/2019	12/2019
73035	Sainte-Anne-des-Plaines (V)	4646	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5863	43	01/2019	12/2019
67030	Sainte-Catherine ((V) - Montérégie)	5307	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6066	11	10/2019	12/2019
59010	Sainte-Julie (V)	9290	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12351	43	01/2019	12/2019
72015	Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V)	6183	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6819	41	01/2019	12/2019
73010	Sainte-Thérèse (Ville - Laurentides)	7421	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	10818	43	01/2019	12/2019
72005	Saint-Eustache (V)	13630	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	17175	9	09/2019	12/2019
67040	Saint-Isidore ((P) - Montérégie)	1004	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1064	33	04/2019	12/2019
57033	Saint-Jean-Baptiste (M)	1036	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2783	43	01/2019	12/2019
72025	Saint-Joseph-du-Lac (M)	2353	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2300	40	01/2019	12/2019
58012	Saint-Lambert (Ville - Montérégie)	4909	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5994	41	05/2019	12/2019
71105	Saint-Lazare (Ville - Montérégie)	7163	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	7067	38	05/2019	12/2019
55065	Saint-Mathias-sur-Richelieu (M)	1639	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1906	41	01/2019	12/2019
67005	Saint-Mathieu ((M) - Montérégie)	911	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	958	41	01/2019	12/2019
57045	Saint-Mathieu-de-Beloeil (M)	965	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1079	43	01/2019	12/2019
67010	Saint-Philippe (V) - Montérégie)	2492	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2699	11	10/2019	12/2019

72043	Saint-Placide (M)	819	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	936	30	04/2019	11/2019
60020	Saint-Sulpice (P)	1239	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1460	31	04/2019	11/2019
66127	Senneville (VL)	370	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	373	52	01/2019	12/2019
71075	Terrasse-Vaudreuil (M)	815	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	846	52	01/2019	12/2019
64008	Terrebonne (V)	36957	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	39065	33	01/2019	12/2019
59020	Varenes (V)	7061	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	8673	43	01/2019	12/2019
71083	Vaudreuil-Dorion (V)	11366	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	10971	52	01/2019	12/2019
71090	Vaudreuil-sur-le-Lac (VL)	511	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	512	52	01/2019	12/2019
59025	Verchères (M)	2054	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2472	43	01/2019	12/2019
66032	Westmount (V)	4451	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5373	52	01/2019	12/2019

Nom du répondant : Michel Allaire

Fonction : Coordonnateur en environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.


Signature


Date